

Paris, le 7 juin 2022

59^{ème} Congrès de la FFMKR

Convention : la FFMKR prête à prendre des engagements forts si les revalorisations sont au rendez-vous

Lors du week-end de la Pentecôte, du 3 au 5 juin 2022, la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) a rassemblé la profession pour construire une nouvelle page de l'histoire de la kinésithérapie. Rendez-vous incontournable, les Assises Nationales de la Kinésithérapie, organisées les 3 et 4 juin 2022, suivies du Congrès de la Fédération le 5 juin, ont permis de se projeter sur l'avenir de la profession dont la mobilisation est essentielle pour transformer l'accès aux soins et soulager les tensions hospitalières dans un contexte de crise des urgences.

Les conditions de la reprise des négociations conventionnelles, interrompues en avril sur l'initiative des syndicats, ont été débattues dimanche 5 juin, lors du 59^{ème} Congrès de la FFMKR.

Les cadres de la FFMKR ont réaffirmé le caractère incontournable et urgent de la revalorisation économique de la profession, après la perte de revenus liée à la crise sanitaire et **10 ans de gel tarifaire**, alors que notre pays est entré dans une inflation durable.

Le Congrès a donné mandat à la FFMKR pour reprendre les négociations avec l'Assurance Maladie à la condition expresse que des propositions conséquentes soient proposées par le Gouvernement.

En conséquence, **la FFMKR demande officiellement à la ministre de la Santé et de la Prévention de compléter la lettre de cadrage de la négociation** rédigée par son prédécesseur, **pour engager une revalorisation significative des actes de kinésithérapie, et à défaut, d'ouvrir un nouveau secteur conventionnel optionnel autorisant les compléments d'honoraires solvabilisés par les complémentaires santé.**

Et lorsque les conditions de la reprise de la négociation seront réunies, sur la base d'engagements fermes de la part du Gouvernement, la FFMKR se dira prête à considérer les travaux de régulation du nombre de professionnels conventionnés sur le territoire dans le but de garantir l'attractivité de la profession.

D'autre part, conscients des difficultés inédites rencontrées par le système de santé et les difficultés extrêmes des urgences hospitalières dans un contexte de désertification médicale, les kinésithérapeutes sont une part de la solution et veulent apporter leur contribution effective. **Les nouvelles prises en charge innovantes en ville reposant sur les kinésithérapeutes doivent être déverrouillées pour procurer une amélioration immédiate de l'accès aux soins et soulager les services d'urgences hospitalières, au bord de la rupture dès cet été.**

.../...

Pour mobiliser rapidement les kinésithérapeutes, **la FFMKR appelle la Ministre de la santé à prendre immédiatement les cinq initiatives suivantes :**

- Publier sans délai l'arrêté en attente élargissant le droit de prescription des kinésithérapeutes aux produits de santé ;
- Prendre un décret pour inclure les kinésithérapeutes à la prise en charge des soins non programmés ;
- Déverrouiller sans attendre l'accès direct aux kinésithérapeutes pour la traumatologie bénigne et les affections musculosquelettiques ;
- Autoriser les kinésithérapeutes à intervenir dans les services d'urgences ;
- Permettre aux kinésithérapeutes de participer au service de régulation des soins non programmés.

Forte de son maillage territorial, la kinésithérapie est un atout à ne pas négliger. La FFMKR souhaite rencontrer sans attendre la Ministre de la santé et de la prévention, pour examiner avec elle la mise en œuvre rapide des propositions et solutions d'urgence.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org